



**Direction des politiques sociales et territoriales**  
**Familles et Solidarités**  
**Aides aux Familles**

67 boulevard Vivier Merle  
69409 LYON CEDEX 03

Lyon, le

.....  
.....  
.....  
.....

**BAFA**  
Notice à remettre aux stagiaires et à nous retourner complétée

*A lire attentivement*

Vous avez formulé une demande d'aide financière à la formation BAFA.

**Son montant est de 200,00 € pour toutes les 3èmes sessions débutées à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2023.**

Lors de la formation générale et du stage pratique, vous voudrez bien la faire remplir par les organismes compétents et **la conserver**.

La demande de BAFA est à retourner à la caisse d'Allocations familiales **de votre lieu de résidence** dans un délai de trois mois suivant votre inscription à la session d'approfondissement ou de qualification, accompagnée des documents suivants :

- ✓ **un relevé d'identité bancaire ou postal à vos nom et prénom**
- ✓ **la présente notice complétée des informations ci-dessous :**

- Nom : .....
- Prénom : .....
- Date de naissance : .....
- N° allocataire : .....
- ☎ Domicile : ..... ① Portable : .....

Si vous avez déjà effectué les deux premiers stages et que vous ne pouvez pas contacter les organismes concernés pour faire compléter les rubriques BAFA 1 et BAFA 2 de la demande, joignez la photocopie de l'attestation ACVL après avoir rempli vous-même ces deux rubriques.

Si vous avez obtenu une dérogation par Jeunesse et Sport pour passer le 3<sup>ème</sup> stage (hors délai), **joignez impérativement la photocopie de cette dérogation.**

*Attention : en cas de non-respect des délais d'envoi de votre dossier, la subvention ne vous sera pas accordée.*